

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL



LUNDI 11 DÉCEMBRE 2017 - 18 H 00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Convocation:

05/12/2017

Affichage

19/12/2017

VIII-17-18

Nombre de Conseillers en exercice : 29

L'an deux mille dix-sept — le onze du mois de décembre à dix-huit heures — Le Conseil Municipal de la Ville de VILLERUPT, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain CASONI — Maire

Présent(e)s:

M. Alain CASONI – Mme Martine CHILLOTTI – M. Emmanuel MITTAUT (à partir de la délibération n°2) – Mme Geneviève TRELAT – Mme Myriam NARCISI – M. Tsamime BABA-AHMED – M. Pierrick SPIZAK – M. Bernard REISS – M. Marcel CONTI – Mme Maria-Teresa CACIC – Mme Emilie STEINER – Mme Marie-Ange COUGOUILLE – Mme Murielle FIORUCCI-COMPAGNONE – M. Robert LOTTERIE – M. Bernard COVAREL – M. Bernard NEY – Mme Nicole GALLINELLA – M. Richard CASINELLI – Mme Laura RAGUGINI – M. Rosario TESTA – Mme Edith ANCIAUX – M. Bruno GUILLOTIN – Mme Cathy SARDELLI – Mme Lorédana DI LUIGI – M. César TULLII – M. Guillaume PETITCLAIR

Excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Antonia PEIREIRA DA ROCHA par M. Marcel CONTI

M. Sandro DI GIROLAMO par M. Bernard NEY

M. Emmanuel MITTAUT par Mme Myriam NARCISI (jusqu'à la délibération n°2)

M. Fredéric DE BERNARDINIS par Mme Edith ANCIAUX

Secrétaire de séance :

Mme Marie-Ange COUGOUILLE

Accusé de réception en préfecture 054-215405804-20171211-VIII-17-18-DE Date de télétransmission : 20/12/2017 Date de réception préfecture : 20/12/2017

OBJET : ACCUEIL DES CIRQUES DÉTENANT DES ANIMAUX SAUVAGES (8.9 CULTURE)

Vu la délibération II-17-4 du 27 février 2017 par laquelle le Conseil Municipal, à la majorité, renonce à recevoir sur le ban communal tout cirque détenant des animaux sauvages,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et Administration Générale, en date du 27 novembre 2017,

Considérant que cette mesure relève, conformément aux dispositions de l'article L2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, de la seule compétence du Maire ;

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Madame Martine CHILLOTTI, Vice-Présidente de la Commission Finances et Administration Générale,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré.

A L'UNANIMITÉ - 23 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Villerupt 21ème) – 6 Abstentions (non-participation au vote du groupe Ensemble pour Agir 2014),

ABROGE la délibération II-17-4 du 27 février 2017.

POUR EXTRAIT CONFORME,
Alain CASONI,
Maire,
Vice-président de la CCPHVA,
Conseiller Départemental de Meurthe et Moselle.